



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE - AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE:

Conformément au Code municipal, le Conseil municipal adoptera le Plan triennal d'immobilisation 2025-2027, le 20 janvier 2025 à 19 h 30, lors d'une séance spéciale qui se tiendra au 435, 1^{ère} du Pied de la Montagne à Sainte-Marcelline-de-Kildare.

Donné à Sainte-Marcelline-de-Kildare ce 6 janvier 2025.

Mario Besner
Directeur général et greffier-trésorier